



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (FSU)

SNUipp/FSU MAYOTTE

UN METIER, UN CORPS

Tel/fax: 0269618978 - GSM: 0639039944 - E-mail: snu976@snuipp.fr

Un système éducatif agréé par les discriminations

Un an après la départementalisation de Mayotte et en dépit des mouvements affichant clairement l'aspiration Républicaine des Mahorais, l'État reste muet et indifférent face à cette demande on ne peut plus respectable de la population. Les instituteurs de Mayotte ont toujours critiqué, dénoncé et lutté contre ce système qui les stigmatise et qui fait des Mahorais des citoyens de seconde zone...

La première des discriminations est salariale : Une catégorie d'enseignants qui perçoit le double de leur rémunération alors que tous effectuent le même travail et ont en face le même public en très grande souffrance. Rien ne peut justifier la pérennisation de ce système anachronique ! Soit disant, un dispositif sensé inciter les enseignants de la « métropole » à venir travailler dans le nouveau département alors que ceux qui sont recrutés sur place ne peuvent pas prétendre à « l'expatriation ».

En tout état de cause, la situation actuelle constitue une violation grave et intolérable au principe d'égalité qui veut que tous les agents de l'État à Mayotte puissent prétendre à un même salaire. Ne pas remettre en cause cette injustice, c'est pérenniser l'inégalité de traitement non seulement entre les agents de l'État en service à Mayotte, mais encore et surtout entre les agents publics affectés à Mayotte et ceux en fonction dans les autres départements d'outre-mer (le SNUipp Mayotte rejettera une indexation inférieure à ce qui est pratiquée dans le département voisin de la Réunion).

Le combat pour l'intégration dans la fonction publique n'est pas achevé ... Le récent rétropédalage de nos camarades de lutte sur un protocole d'accord qu'ils ont signé en 2009 ainsi que l'unanimité qu'ils affichent désormais sur l'indexation des salaires démontrent que, dès le départ, les instituteurs avaient raison sur la stratégie et les revendications à porter.

L'Etat considère encore que les Mahorais ne devraient pas bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens. D'ailleurs, le vice rectorat n'arrive pas à dissimuler son hostilité à l'intégration de tous les instituteurs de Mayotte dans le corps des professeurs des écoles et œuvre activement pour qu'ils restent le plus longtemps possible des enseignants « indigènes », en imposant des critères d'intégration éminemment subjectifs ... Critères d'autant plus injustes que le déroulement de carrière des instituteurs est biaisé par un système d'avancement, d'inspection et de notation plus que partial.

Ainsi, autant le SNUipp Mayotte continuera à mobiliser pour que les élèves de Mayotte soient enseignés dans des écoles dignes de la République et pour une politique d'éducation prioritaire, autant notre syndicat poursuivra la lutte contre les discriminations que subissent les enseignants du premier degré à Mayotte.

Une nouvelle notification de grève qui prendra effet après les vacances du mois de mars sera déposée pour exiger la fin des discriminations dans une institution sensée inculquer les valeurs de la République.